



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 25 octobre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 octobre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Christophe Mondoloni, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Alain Nicolai, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Jean-Pierre Aresu à Simone Guerrini, Annie Sichi à Laurent Marcangeli, Aurélia Massei à Stéphane Vannucci, Dominique Carlotti à Nicole Ottavy, Danielle Flamencourt à Christian Bacci, Camille Bernard à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, Paul Mancini à Christophe Mondoloni, Laetitia Maroccu à Jacques Billard, Emmanuelle Villanova à Caroline Corticchiato, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Sébastien Deliperi à Pierre Pugliesi, Jean-André Miniconi à Danielle Antonini, Vanina Angelini-Buresi à Jean-Michel Simon

Etaient absents :

Stéphane Sbraggia, Isabelle Jeanne, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Jean-Paul Carrolaggi, Isabelle Feliciaggi

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20211025-2021_285-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2021

Affichage : 29/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 25 octobre 2021

Délibération N° 2021/285

Festivités de Noel

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la programmation des festivités de Noël, il est prévu cette année la mise en place de diverses animations sur la thématique de Noël, réparties sur 3 sites, la place De Gaulle, place Foch et la place Miot.

Il est notamment prévu

Place du Diamant et Place Foch :

1. L'installation d'une patinoire de glace temporaire d'environ 500 m², dont 100m² dévolus aux enfants (place De Gaulle ou place Foch)
2. L'installation de chalets de Noël dédiés aux artisans
3. L'installation de parcours accrobranche
4. L'installation d'animations dédiées aux enfants et ados : jeux d'arcade, baby foot, flipper, attrape-peluches, circuit de voitures électriques etc...
5. L'installation d'ateliers et animations pour les enfants : atelier pâtisserie pour différents âges,
6. L'installation de manèges.

Place Miot:

1. L'installation de manèges.

La patinoire et les jeux et animations pour enfants ont pour fonction de :

- Proposer une animation durant les fêtes de Noël à tous les habitants d'Ajaccio, de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et des communes du grand Ajaccio,
- Développer et diversifier l'offre d'activités socio-éducatives et de loisirs sportifs
- Dynamiser l'attractivité commerciale du centre ville.

Les dates d'ouverture seront :

- **Du samedi 27 novembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022**

Les horaires d'ouverture de la patinoire, des animations, des manèges et du marché de Noël seront :

- Du lundi au dimanche de 10h à 19h,
- le vendredi 24 décembre de 10h à 18h
- le vendredi 31 décembre de 10h à 18h
- fermeture le samedi 25 décembre et le samedi 1^{er} janvier.

La maîtrise d'ouvrage est dévolue à la Ville d'Ajaccio qui sera chargée de :

- la location de la patinoire,
- la mise en place sur la place De Gaulle,
- la mise en place des chalets attenants à la patinoire,
- la recherche de partenaires publicitaires et la commercialisation de l'espace sous forme de panneaux publicitaires,
- la mise en place et la gestion d'une régie provisoire de recettes,
- d'assurer le suivi technique et la maintenance de la patinoire en relation avec les entreprises propriétaires,
- la mise en place d'animations sur et autour de la patinoire.

Des gratuités seront mises en place : **2 600** tickets seront directement remis au Directeur Général des Services de la Ville (chargé de les distribuer aux associations de quartier et aux familles les plus démunies par le biais des services etc..) et à la CAPA.

Le prix de l'entrée à la patinoire est fixé à **4 Euros**, comprenant l'accès à la patinoire pour une durée d'une heure et la mise à disposition de patins pour une personne.

Des cartes d'abonnement de 7 séances seront mises en place à un tarif de **20 Euros** donnant accès à la patinoire.

Une billetterie sera installée sur la place De Gaulle pendant toute la durée de l'opération, gérée par la Direction du Commerce et de l'artisanat.

Une commercialisation des espaces publicitaires pourra être effectuée, sous forme de panneaux publicitaires sur le site de la place De Gaulle, mais également d'achat d'espaces dans le programme papier « Natale in Aiacciu » (tiré à 10 000 exemplaires).

Le coût de ces espaces publicitaires a été présenté dans la délibération N°2017/95 du 24 Avril 2017.

2. Un marché de Noël composé de chalets

Pour sa onzième édition, le marché de Noël se déploiera sur la place De Gaulle et la place Foch avec une majorité de chalets en bois.

Il se déroulera du **27 novembre 2021 au 24 Décembre 2021** et sera ouvert du lundi au dimanche de 10h à 19h, le vendredi 24 décembre de 10h à 18h.

Ce village de Noël constitue une réelle attraction pour les ajacciens et participe à l'animation du centre ville.

La location de ces chalets doit permettre d'équilibrer le budget de cette manifestation.

Il est à noter que la Ville met gracieusement un espace à la disposition des associations (APF, Téléthon, associations caritatives...).

3. Animations marché de Noël : une parade de Noël et des déambulations festives sont à l'étude, sous réserve de faisabilité, conformément à la réglementation sanitaire.

4. Animations sportives de Noël

a) Trail Urbain (City Trail Impérial)

Afin de permettre à la population de se réappropriier les rues d'Ajaccio autrement qu'en véhicule motorisé, la Municipalité propose une épreuve de course à pied intra muros. Le parcours permettra au plus grand nombre de participer à cette action visant à la découverte de notre Ville en courant, au développement du lien social et de la convivialité.

Les frais de participation seront de **17€** par participant. Les participants pourront s'acquitter de ces frais par un paiement en ligne, site www.krono.corsica.

Le départ se fera le samedi 18 décembre 2021 à 20h 00.

Itinéraire : Place Campinchi (départ)– quai l'Herminier- boulevard Sampiero - rond point de la gare - avenue Jean Jerome Levie - Cours Napoléon - avenue Pascal Paoli - bd Masseria - rue Comte Bacciochi - cours Napoléon - rue Fesch – rue des charons – cours napoléon – rue dr versini –rue Fesch- rue des 3 Marie- Cours Napoléon- rue général Sébastiani – rue Fesch- rue Jerome Peri - bd Roi Jerome - Rue Etienne Conti Rue Fesch Avenue Antoine Serafini Rue Bonaparte Rue de la Porta Rue Roi de Rome Rue St Charles Rue Bonaparte Rue Pozzo di Borgo Port Tino Rossi Citadelle Miolis Boulevard Pascal rossini Avenue Pascal Paoli Place Miot Square Trottet Boulevard Mme Mère Place d'Austerlitz – Cours Général Leclerc Rue de Rivoli Boulevard D. Fabiani Boulevard Fred Scaroni Boulevard Sylvestre Marcaggi Rue prosper Mérimée Cours Grandval rue Maréchal Ornano - rue Dunant (escaliers) – av Impératrice Eugénie - Allée Ange Tomasi - Parc Ange Tomasi -Ave de la Libération - Av Impératrice Eugénie - rond point de l'Hopital – Parc Cunéo d'Ornano – escaliers arrivant rue Lorenzo Vero – Passage de la Guinguetta Rue Fesch Rue de l'Assomption Cours Napoléon- - Couronne Diamant Citadelle - Place du Diamant (arrivée) –

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de proposer des animations durant les fêtes de fin d'année à tous les Ajacciens, aux habitants de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et à ceux du Grand Ajaccio, d'une manière générale.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- **d'autoriser le Maire à :**
 - signer les marchés,
 - signer tous documents et conventions nécessaires avec les partenaires institutionnels et toutes structures concernées, pour la mise en place et le fonctionnement de la patinoire,
 - solliciter les participations financières des différentes instances publiques et tous organismes susceptibles d'apporter leur contribution,
 - solliciter les partenaires institutionnels et privés pour commercialiser l'espace de la patinoire sous forme de panneaux publicitaires,
 - mettre en place une régie temporaire de recettes pour la patinoire,
 - mettre en place une régie de dépenses pour le City Trail,
 - mettre en place une régie de dépenses pour le Marché de Noël,
 - prendre en charge pour les prestataires de la parade et des autres animations les frais de restauration, hébergement et de transport,
 - encaisser les produits du sponsoring comme produits exceptionnels au chapitre 77,
 - fixer le tarif d'entrée à la patinoire à la somme de 4 Euros, le tarif des cartes de 7

- séances à la somme de 20 euros,
- de reverser au Téléthon les sommes correspondant à la recette du 4 décembre 2021 de la patinoire,
 - de reverser à des associations caritatives, choisies par le comité organisateur de la course selon un cahier des charges, **une somme correspondant à 20 000€ telle que figurant sur le Budget primitif 2021 de la ville et liée aux inscriptions du Trail Urbain organisé le 18 décembre.**
 - de fixer les redevances d'occupation du domaine public pour le marché de Noël à :
 - Pour les chalets :
 - chalet simple standard : 250 € la semaine ou 950€ le mois,
 - Option facultative : angle ouvert : 100 € la semaine ou 300€ le mois,
 - Pour les manèges et jeux :
 - manège pour enfant de 0 à 50 m²: 16.60€/demi-journée (33.20€ la journée)
 - manège pour enfant au-delà de 50m: 1€/ml/demi-journée
 - Pour l'extension des terrasses place du Diamant et place Foch :
 - terrasse libre (tables et chaises uniquement, non remise): 6.60€/m²/mois, soit 330€ pour une terrasse de 50m² pour un mois
 - Créer 6 emplois budgétaires (grade éducateur APS, 7ème échelon, IBM 394) destinés à couvrir les besoins à caractère non permanent durant la période du 25 novembre 2021 au 4 janvier 2022

Étant précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette animation sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville aux chapitres 011 et 012
« Rédigez votre exposé »

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur Christophe MONDOLONI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 octobre 2021,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de proposer des animations durant les fêtes de fin d'année à tous les Ajacciens, aux habitants de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et à ceux du Grand Ajaccio, d'une manière générale.

AUTORISE LE MAIRE A

- signer les marchés,
- signer tous documents et conventions nécessaires avec les partenaires institutionnels et toutes structures concernées, pour la mise en place et le fonctionnement de la patinoire,
- solliciter les participations financières des différentes instances publiques et tous organismes susceptibles d'apporter leur contribution,

- solliciter les partenaires institutionnels et privés pour commercialiser l'espace de la patinoire sous forme de panneaux publicitaires,
- mettre en place une régie temporaire de recettes pour la patinoire,
- mettre en place une régie de dépenses pour le City Trail,
- mettre en place une régie de dépenses pour le Marché de Noël,
- prendre en charge pour les prestataires de la parade et des autres animations les frais de restauration, hébergement et de transport,
- encaisser les produits du sponsoring comme produits exceptionnels au chapitre 77,
- fixer le tarif d'entrée à la patinoire à la somme de 4 Euros, le tarif des cartes de 7 séances à la somme de 20 euros,
- de reverser au Téléthon les sommes correspondant à la recette du 4 décembre 2021 de la patinoire,
- de reverser à des associations caritatives, choisies par le comité organisateur de la course selon un cahier des charges, **une somme correspondant à 20 000€ telle que figurant sur le Budget primitif 2021 de la ville et liée aux inscriptions du Trail Urbain** organisé le 18 décembre.
- de fixer les redevances d'occupation du domaine public pour le marché de Noël à :
 - Pour les chalets :
 - chalet simple standard : 250 € la semaine ou 950€ le mois,
 - Option facultative : angle ouvert : 100 € la semaine ou 300€ le mois,
 - Pour les manèges et jeux :
 - manège pour enfant de 0 à 50 m²: 16.60€/demi-journée (33.20€ la journée)
 - manège pour enfant au-delà de 50m: 1€/ml/demi-journée
 - Pour l'extension des terrasses place du Diamant et place Foch :
 - terrasse libre (tables et chaises uniquement, non remisee): 6.60€/m²/mois, soit 330€ pour une terrasse de 50m² pour un mois
- Créer 6 emplois budgétaires (grade éducateur APS, 7ème échelon, IBM 394) destinés à couvrir les besoins à caractère non permanent durant la période du 25 novembre 2021 au 4 janvier 2022

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE


Laurent MARCANGELI
Laurent Marcangeli